

Compte rendu de la Formation Spécialisée du SGAMI-Sud du 19 décembre 2023

A l'image du CSA du 14 décembre, toutes les questions importantes décidées en intersyndicale ont été mises en questions diverses ou dans des points fourre-tout.

Nous nous retrouvons dans une instance qui a le parfum du CSA c'est à dire une chambre d'enregistrement. Un président a dit « le changement c'est maintenant », du coup c'est quand ?!?

A- Approbation du procès-verbal de la séance précédente, celle du 3 octobre

A l'instar du CSA, ce document n'étant pas terminé, il ne nous a pas été communiqué. La CGT demande une fois encore que l'administration respecte le règlement intérieur et transmette les documents en temps et en heure.

Cette formation spécialisée n'aurait-elle pas un goût de remake ? Heureusement on ne paye pas l'entrée.

B- Point soumis à vote

Dates et lieux des visites de sites de la délégation de la formation spécialisée :

- -27 février 2024 SLA66-Perpignan (Sébastien sera présent, il pourra constater si le chef SLA a appris les règles élémentaires du syndicalisme et sait se montrer correct)
- 14 mai 2024 site Alphonse ALLAIS (Xavier sera présent)
- 08 octobre 2024 Antenne de Montpellier (Sébastien sera présent)

C - Points d'information

Présentation du rapport de visite de l'ISST au SLA31 :

La CGT est étonnée de certains éléments de valeur mentionnés dans ce rapport. Il est souligné la bonne compétence d'un agent ou d'un autre de façon nominative alors que cela n'a rien à faire dans ce type de rapport. Par ailleurs, nous indiquons que nous avons relevé des erreurs sur l'effectif donné qui est le nombre d'agents en activité (51) et non l'effectif théorique (56).

Cette remarque nous vaudra une réaction épidermique de la déléguée territoriale de Colomiers. Nous avons frôlé le malaise vagal lorsque ce personnel nous a vanté le professionnalisme de ses équipes, professionnalisme que nous reconnaissons et d'ailleurs que nous avons mis en avant sur la campagne de promotion 2023 alors qu'elle-même avait omis de les proposer! LOL, MDR! PTDR! Encore une posture théâtrale dont elle a le secret.

Pour revenir au sujet, ce rapport est pertinent et nous sera d'une grande utilité lors de nos prochaines visites.

• Point d'étape sur les actions menées par l'administration après la visite de la délégation FS sur le site de Sainte-Marthe les 11 et 12 septembre 2023 :

Un conseiller de prévention (contractuel) est censé arriver en janvier, poste qui est vacant depuis de nombreux mois. Beaucoup de points restent à résoudre suite à cette visite.

CGT Intérieur: http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr @uspatmi CGT SGAMI-SUD : 06.51.87.45.55 1

Compte rendu de la visite du site de Furiani :

La visite s'est bien déroulée mais nous signalons malgré tout qu'il y a eu des consignes passées pour éviter de parler au syndicat. La cheffe d'antenne par interim s'offusque et demande immédiatement quels sont les noms. La CGT rigole et pour éviter toute exécution sommaire taira évidemment le nom de ces personnels.

Point sur les ateliers (le sujet fourre-tout)

Suite à vos remontées sur les divers problèmes que vous rencontrez pour travailler sur les véhicules électriques et hybrides, nous avions demandé un point d'étapes sur la formation et la liste des personnels déjà formés (encadrants compris), ainsi que celle du matériel mis à disposition etc.

Bref des documents avec des chiffres afin de pouvoir débattre des moyens mis en place sur toute la zone et nous avons eu...(roulement de tambours) ... un discours de la DEL surprenant : tout est fait comme il se doit à part « quelques trous dans la raquette » et les extincteurs dans les ateliers sont tout à fait adaptés aux feux électriques.

Nous avons consacré un temps considérable pendant cette instance à expliquer :

Que les agents formés par des personnels qualifiés avaient appris une procédure bien précise et qu'une fois en atelier ils se retrouvaient à devoir remplir d'autres documents avec des encadrants non formés et non conscients des risques. Naturellement, les agents se posent la question : Dois-je suivre les consignes de Limoges ou celles de nos encadrants ?

La DEL a magnifiquement répondu à côté plusieurs fois (faut dire que c'est traître les trous dans les raquettes): par exemple en nous assurant que tout était fait et que l'on n'avait pas à remettre en cause le travail des chefs SLA, allant même jusqu'à regarder sur Google pendant les débats pour expliquer que les véhicules électriques qui brûlent c'est très rare. Une source fiable c'est sûr!

Bref un beau déni de dialogue social sur un sujet important pour la sécurité des agents (utilisateurs compris).

Comptez sur nous pour relancer notre demande à la prochaine instance!

Horaire canicule: la DEL a mis en place les horaires suivants: 06h30-12h00 et 12h45-14h00 soit 6h45 de temps effectif de travail et par conséquent un delta de 51 minutes à rattraper par jour et par agent. La demande de la CGT c'est soit la mise en place d'une journée 06h30-12h30 et 13h15-14h21 soit à situation exceptionnelle mesure exceptionnelle on ne fait pas rattraper. Réponse de la DEL: NON à tout. Encore une position pertinente!

Après plusieurs échanges dans un dialogue de sourds, le SG prend la parole et indique amener une réponse sur cette problématique à la prochaine instance, après avoir consulté les chefs d'ateliers de la zone.

Espérons que notre argumentaire aura fait écho auprès du secrétaire général.

Les fiches SST

3 fiches pour lesquelles des solutions ont été apportées. RAS

En conclusion, un réel manque de dialogue avec la directrice de l'équipement et de la logistique et la déléguée territoriale qui ont certainement des difficultés avec le dialogue social. Nous ne désespérons pas que les choses s'améliorent lors des prochaines instances car de notre côté NOUS NE LACHERONS RIEN!

Vos représentants du SGAMI-SUD Sébastien, Xavier, Jérôme et Elie